

**32<sup>ème</sup> HESTEJADA d'UZESTE MUSICAL,**  
**le vendredi 21 août 2009, à Sore**  
**Les Entretiens d'Uzeste « Catastrophe et utopie ».**  
**Intervention de Lydie Delmas, pour la CGT**

**Conférence avec Monique Chemillier-Gendreau, Geneviève Fraisse, Lydie Delmas**

Confronter le thème de la conférence, proposé par Bernard Lubat, « *Catastrophe et utopie* », à l'expérience syndicale du travail pour l'égalité de genre, et en tenant compte de la réflexion philosophique de Geneviève Fraisse à propos du consentement dans les relations hommes-femmes, conduit à parler de :

**Catastrophe.....chaos..... utopie.....genre.....consentement....engagement**

Lors d'une formation sur les questions de santé au travail, une professionnelle, médecin du travail, avait dit : il existe un stress spécifique aux femmes, qui consiste à devoir gérer une gymnastique mentale double : développer, dans son métier, un esprit d'initiative (et ce, d'autant plus si elle a des responsabilités) et, à la maison, accepter de s'effacer pour laisser le rôle prépondérant à son conjoint, tel qu'il est tacitement admis dans la société.

En fait, la gymnastique est triple car il faut rajouter celle de la gestion quotidienne du temps.

**Il est essentiel de commencer, à mon sens, par définir les déclinaisons de deux notions : celle de « disponibilité » et celle de « être à la disposition de... ».**

**La disponibilité** se rapporte au champ professionnel

- ▷ horaires atypiques, qui deviennent de plus en plus la norme pour beaucoup de salariés mais qui sont massifs dans les emplois majoritairement féminins : par exemple, dans le secteur du ménage, les « coupures » imposent de se rendre disponible très tôt le matin et très tard le soir.
- ▷ les journées à rallonge pour les cadres, avec des réunions le soir voire des séminaires les week-ends. Pour les promotions, la disponibilité est un critère de choix, dont la disponibilité pour des mobilités géographiques.
- ▷ le télé travail qui est proposé lors de congés maternité car la salariée est supposée souhaiter rester disponible pour l'entreprise, ou, pour le moins, être disponible pour se tenir au courant des affaires.

**Être à la disposition de ...** se rapporte au champ de la vie familiale

- ▷ être à la disposition des désirs des autres membres de la famille
- ▷ les femmes vivent davantage au rythme d'autrui qu'à leur propre rythme, même si des progrès existent.
- ▷ être à la disposition de la famille pour assurer la prise en charge des enfants ou personnes dépendantes, en fonction des « qualités féminines innées ». C'est à ce point qu'au Nord Ouest de l'Italie, lors de l'entrée des femmes sur le marché du travail, la société n'ayant pas anticipé la création de secteurs publics pour répondre aux besoins de prise en charge, l'État a développé l'installation de systèmes de télé-médecine à domicile pour les personnes âgées afin de pallier à l'absence des femmes.

Ces dernières années, ce sont des femmes immigrées qui, en grand nombre, sont employées par les familles pour assurer ces tâches, souvent sans être déclarées, au point que cet été, le gouvernement italien a décidé la régularisation de ces salariées sans papiers.

Dans un même temps, une femme gère la disponibilité mentale pour l'activité professionnelle et la gestion mentale de l'organisation familiale dans l'anticipation. C'est la gymnastique de stratégie du temps. Et elle est source de fatigue.

### **Ces réalités sont au croisement des enjeux du consentement**

Le double stress spécifique aux femmes est un chaos mais il est tacitement admis qu'une femme doit veiller à ce que le quotidien familial ne soit pas chaotique.

**C'est une des raisons pour lesquelles beaucoup de femmes ne sont pas disponibles pour des responsabilités syndicales.** Elles sont censées consentir à rester à la disposition de la famille.

Ou alors, il leur faut majorer la double gymnastique mentale, ce qu'on appelle communément « concilier vie familiale et vie professionnelle... » avec « et vie syndicale...et vie sociale ». La sociologue, Margaret Maruani dit : « les femmes ne concilient pas, elles cumulent ». Nos mères appelaient ça « deux journées dans une ».

On le sait, les atavismes, les modèles de comportements sociaux pèsent sur les constructions mentales. À France-Culture, ces jours-ci, un homme témoignait de la réelle volonté, dans son couple, d'être dans un partage des tâches, et des moments fréquents où il s'aperçoit qu'il s'est laissé glisser vers un comportement où il attend que sa compagne fasse le travail. Tenir dans le partage des tâches, c'est, disait-il, un combat permanent contre moi-même et, pour ce qui concerne ma femme, un combat permanent avec l'autre, et c'est fatiguant.

On pourrait dire que l'égalité dans la gestion domestique nécessite, pour l'homme et pour la femme, de passer, en permanence, d'une activité réflexe à une activité réflexive.

Cette réalité sociale conduit souvent à des réactions très différentes à l'occasion de promotions professionnelles. Lorsqu'il s'agit de l'homme, elle engendre de la joie dans la famille. Lorsqu'il s'agit de la femme, les questions surgissent au sein de la famille et autour : comment vas-tu faire pour t'organiser ?

### **Dans une structure locale de la CGT, en Gironde, un travail a été mis en place pour favoriser l'engagement de femmes, avec évaluation régulière de la situation.**

On a pu observer qu'au bout de deux ans, parmi celles qui avaient pris des mandats, beaucoup avaient abandonné. Un questionnaire leur a été adressé qu'elles ont reçu avec intérêt et toutes ont répondu que le rythme n'était pas tenable avec une vie familiale.

Dans le cadre des activités régionales de la CGT en Aquitaine, nous développons un partenariat international avec des syndicats allemands, polonais, italiens, espagnols autour d'un projet syndical européen pour l'égalité de genre. Le même constat est fait dans chacun de nos pays, à propos de l'engagement syndical des femmes : la charge mentale est trop lourde et les pressions familiales très fortes. Ces dernières sont violentes, soit silencieusement par divers comportements consistant à alourdir la charge domestique, soit ouvertement par des reproches sur les absences.

Des femmes ont trouvé un mode opératoire qui permet une meilleure acceptation, par le conjoint en particulier, consistant à établir un calendrier rendant visible pour toute la famille les jours et heures où elle sera à disposition des membres de la famille et celles où elle se rendra disponible pour le syndicat.

Les comportements sont différents, par exemple, à l'occasion d'un déplacement syndical : un homme prépare ses affaires pour partir, et s'en va. Une femme prévoit, en plus, de remplir le frigo, de préparer les affaires de sport des petits etc.

De même, on constate qu'un homme peut prendre un nouvel engagement syndical sans forcément en avoir discuté en famille, ou bien, ce qui est le plus souvent le cas, en discute, mais sans inquiétude, en ayant donné un accord tacite. Une femme, dans 90 % des cas, ne donnera jamais de réponse avant d'avoir consulté son conjoint. Il y a une véritable inquiétude quant à son consentement. Elle est prête (voire propose d'emblée) à consentir une baisse du niveau de responsabilité, ou du temps de disponibilité, qu'elle consentira à l'organisation syndicale.

Cette réalité, c'est une catastrophe. Pourtant, chaque fois que l'équilibre arrive à être construit à deux, à plusieurs dans la famille, entre *disponibilité* et *être à la disposition de...*, l'utopie est là, bien présente : on constate un épanouissement, une émancipation de tous.

### **Les tensions dans la stratégie de temps posent d'autres enjeux liés au consentement.**

Comme réponse, ou pour éviter le stress de la double et triple gymnastique mentale, beaucoup de femmes consentent à travailler à temps partiel (qui leur est aussi massivement imposé), ou à décider des interruptions de carrière.

Et aujourd'hui, la catastrophe qui est amorcée, c'est celle des conséquences pour les femmes, sur le montant de leur retraite avec l'aggravation qu'impose le système de décote. Nous allons vers des situations de misère pour un nombre grandissant de femmes.

Je reviendrai sur la sphère du travail pour aborder d'autres aspects.

**Mais je souhaiterais d'abord faire un détour autour du consentement, et au cœur-même du consentement, là où, parfois, j'ai perçu une situation de chaos.**

### **Dans mon expérience professionnelle**

- ▷ J'ai exercé mon métier d'infirmière, pendant quelques années, dans un service d'Interruption Volontaire de Grossesse, à l'époque où l'autorisation parentale était obligatoire pour les mineures. Certes, il s'agit d'un moment douloureux, nécessitant le temps de la discussion et de la réflexion. Dans ce contexte, ce qui était singulier, c'est que le consentement d'intervention sur le corps, sur le devenir d'une jeune fille, ce consentement venait d'autrui, extérieur au désir de la personne concernée.
- ▷ L'apparition du SIDA a révélé l'impact de la relation de consentement dans la vie intime. Je pense, en particulier aux femmes africaines qui se battent pour ne plus subir la contamination venant de ce qu'elles doivent consentir au fait que leur mari impose la non utilisation du préservatif.

### **Puis il y a des situations où la notion de consentement frôle des limites extrêmes qui interrogent le collectif, la société**

- ▷ le viol. « elle était consentante ». Dans l'histoire de notre pays, encore au XIXe siècle, il était considéré que la femme adulte était en capacité de se défendre. Les médecins experts des tribunaux avaient pour tâche de chercher sur le corps de la femme des marques physiologiques prouvant qu'elle avait tenté de se défendre faute de quoi, elle était considérée consentante.
- ▷ le mariage forcé, qui a de graves conséquences psychiques et psychologiques, détourne la notion de consentement. Notre société a tendance à couvrir cette réalité d'un voile d'opacité. Les associations de femmes font un travail de protection et d'information.

### **En interrogeant la notion de consentement au regard de notre expérience syndicale d'actions pour le droit des femmes ainsi que des débats tenus à l'Hestejada d'Uzeste**

- ▷ Nous nous sommes interrogés sur le port du voile en France, en particulier par de jeunes femmes. De quoi s'agit-il ? De subir ? De consentir à une coutume, une pression familiale ? De vouloir rendre visible, sur son corps, l'affirmation d'une appartenance à un groupe (religieux, communautaire) ? Est-ce un enfermement ? Une accommodation avec une exigence sociale ?
- ▷ La prostitution. Lors de la dernière coupe du monde de foot, des associations et organisations ont développé des actions pour empêcher l'ouverture d'un grand «bordel» à Berlin. À Bordeaux, nous avons rencontré des membres du consulat d'Allemagne qui expliquaient les droits sociaux accordés aux prostituées, le gouvernement allemand considérant devoir les protéger car elles exercent un métier. Alors, le débat s'engage car s'il s'agit d'un métier, tout parent est censé consentir au désir de sa fille si elle annonce vouloir exercer le métier de prostituée.

Les témoignages de recruteurs dans les réseaux révèlent qu'ils « recherchent des jeunes filles en fugue » (donc en situation de faiblesse) qu'ils décrivent comme consentantes pour l'acte de prostitution. Le consentement est-il éclairé ? Où est la limite entre la décision individuelle et le consentement travaillé dans un lien pervers entre deux individus ? Entre une personne et un réseau, n'est-on pas dans leur consentement qui est un choix enfermé ? Donc dans une situation où on n'a pas le choix ?

Par contre, un protagoniste est toujours consentant, dont la société interroge peu l'existence : le client.

### **Autres détours**

- ▷ Le divorce par consentement mutuel. Cette procédure est une avancée en termes de droits individuels, de respect de la personne. C'est une utopie qui a été portée et gagnée par le mouvement social. Elle a permis d'en finir avec la catastrophe des procédés de démonstration de violences conjugales, supposées, exposées, générées par le divorce pour faute. La réforme prévue aujourd'hui, avec accélération de la procédure, disparition des rencontres avec le Juge aux Affaires Familiales, sera-t-elle une nouvelle avancée ou une rupture du nécessaire temps de réflexion commune et de recul, qui nourrit un consentement éclairé ?
- ▷ Le PACS. C'est, aussi, une avancée sociale basée sur le consentement de deux personnes. Mais la possibilité de rupture unilatérale n'est-elle pas un accroc dans la notion de consentement, un conjoint se trouvant placé devant le fait accompli, sans avoir toujours les moyens d'entamer une procédure juridique ?
- ▷ L'homosexualité : là, le consentement est du côté de la société

### **Dans l'actualité**

- ▷ En région parisienne, les services sociaux observent une forte augmentation d'abandons d'enfants depuis quelques mois. Est-ce toujours un choix ? Là, on ne peut qu'interroger l'impact du chaos économique, de la catastrophe sociale qui conduit à consentir à confier son enfant à autrui.
- ▷ Ce même chaos économique conduit un grand nombre de personnes à émigrer, consentant ainsi à laisser leur famille, à confier leurs enfants aux grands-parents si le père émigre aussi. Les conséquences psychiques sont dramatiques. La Pologne vit une véritable catastrophe au regard du nombre de familles déstructurées, d'adolescents en détresse se retrouvant responsables de la prise en charge de la fratrie ou de grands-parents vieillissants.

### **Si je reviens dans la sphère du travail**

- ▷ Quand on est salarié, on consent des choses dans le travail. Est-ce toujours un choix réel ? Il y a le poids de l'employeur, la pression du collectif de travail. Nous ne sommes pas tous prêts à consentir aux mêmes choses. À quoi c'est dû ?

- ▷ On assiste parfois à ce que l'on pourrait appeler une torsion de la notion de consentement. C'est le cas lorsqu'un salarié est convoqué en audience à la Direction qui tente de refuser la présence d'un délégué syndical souhaitée par le salarié. Les arguments employés font référence au consentement, en le dévoyant : « M. Untel est capable de réfléchir, de discuter et d'avoir un consentement éclairé ». Or, on est dans une situation de déséquilibre des pouvoirs.
- ▷ Il existe aussi la condescendance du consentement, lorsqu'un employeur déclare : « je consens à vous accorder ce droit »
- ▷ On est aujourd'hui, totalement placés dans un contexte de perversion de la notion de consentement avec la nouvelle mesure, en droit du travail, qui est celle de la rupture conventionnelle du contrat de travail par consentement mutuel. Or, la définition du salarié, c'est d'être placé en situation de subordination par rapport à l'employeur.

On peut repérer des contextes professionnels dans lesquels les femmes sont censées consentir. Dans le secteur de l'aide à la personne, nous avons beaucoup de témoignages de salariées qui sont confrontées à des patients âgés qui ont les mains baladeuses. Cela arrive peu lorsque ces patients sont à l'hôpital. Ils se pensent autorisés lorsque le service vient à domicile. C'est un retour de la position de servitude. La catastrophe survient lorsque les associations qui emploient ces femmes sont prévenues et n'interviennent pas, ce qui conduit souvent les femmes à démissionner.

Des assistantes sociales, un jour, lors d'une discussion, dans un service de notre région, se sont rendu compte qu'elles avaient toutes été confrontées à des comportements de pelotage ou d'exhibition, lors de visites à domicile. La catastrophe, c'est qu'elles n'en parlaient pas alors qu'elles étaient choquées et se sentaient honteuses. Elles se sont aperçu qu'il ne leur était pas venu à l'esprit que cela n'avait pas lieu d'être et qu'il fallait en parler.

Dans beaucoup de blocs opératoires, les infirmières subissent une ambiance de violence verbale par des propos triviaux de la part de chirurgiens. Autrefois, il y avait le poids du pouvoir des mandarins. Aujourd'hui, sous prétexte qu'on est libéré, elles sont censées consentir aux « plaisanteries ». La catastrophe, c'est que cette réalité, dans les conditions de travail, est tabou et que celles qui se rebiffent sont parfois mises en quarantaine par les collègues.

### **Syndicalisme et consentement**

Le syndicalisme fonctionne s'il y a des syndiqués. Ce qui interroge le consentement au plus fort de son prolongement qui est l'engagement dans l'adhésion. À son tour, l'adhésion interroge un des moteurs humains : la motivation. C'est une interrogation importante car l'adhésion est peut-être entendue, parfois, au pied de la lettre, dans son autre signification qui est d'adhérer au sens de coller, donc coller à des idées, à une idéologie qui ne pourra être que subie, abolissant son propre libre-arbitre.

**L'utopie de la CGT**, c'est que chaque syndiqué soit acteur et décideur dans son syndicat. Ce qui pose en grand la question de l'épanouissement de la personne dans son engagement, dans une action collective. Il s'agit, en fait, du plaisir éprouvé par chacun à participer au travail collectif dans un mixage entre le travail de réflexion et les tâches concrètes.